

N° DEL/2026-017



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 9 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 3 mars 2026

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (34) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, M. GONCALVES Jean-François, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (4) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme de Meyrignac l'Eglise – Présentation du rapport annuel du service

Vu la délibération n°DEL/2021-008 en date du 8 février 2021 approuvant le choix du délégataire pour la Délégation de service public portant sur la gestion,

l'exploitation et la maintenance ~~des équipements~~ collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme de Meyrignac l'Eglise et autorisant le président à conclure la Convention ;

Vu la convention de délégation de service public portant sur la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme de Meyrignac l'Eglise en date du 9 mars 2021 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention en date du 1er juillet 2021 ;

M. le Président informe le Conseil qu'en vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont obligation de produire, chaque année, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

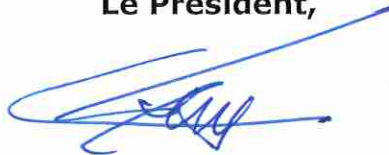
Ces dispositions ont été précisées par l'article R.1411.7 du CGCT créé par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Le délégataire présente le rapport annuel du service public pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme de Meyrignac l'Eglise.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2025 annexé à la présente délibération.

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 mars 2026**

Le Président,



Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26